

# SOCIÉTÉ, TERRITOIRE ET GESTION DES SYSTÈMES HYDRAULIQUES DANS LE MIDI DE LA FRANCE

## Modernité ou anachronisme d'un mode d'organisation collectif ancien : les associations de propriétaires fonciers (Associations Syndicales Autorisées) ?

### L'eau, un facteur important des dynamiques des territoires

en particulier dans le Midi de la France, caractérisé par :

- des ressources présentes mais difficilement mobilisables du fait des spécificités du relief et du climat,
- un aménagement hydraulique, développé de manière volontariste dans un passé récent (Bas-Rhône-Languedoc), mais souvent pluriséculaire et composé en grande partie de réseaux gravitaires gérés par des associations de propriétaires fonciers (essentiellement des Associations Syndicales Autorisées – ASA).

### Des dynamiques liées à une gestion collective de l'eau dont les associations sont les unités de base

Les ASA (établissements publics régis par la loi du 21 juin 1865), offrent une grande diversité de taille et d'objets – irrigation (*carte 1*) mais aussi drainage des terres, gestion des berges de rivières... (*carte 2*) – et témoignent du rôle indispensable et social du partage équitable de la ressource et des frais d'entretien du patrimoine hydraulique.

### Une gestion concertée dans un contexte en mutation

- abandon de nombreux canaux, lié à une situation de déprise agricole accentuée par une forte pression foncière,
- élargissement ou apparition de **nouvelles fonctions** (de type **urbain** : fourniture d'eau brute, **environnementales** : gestion des eaux de ruissellement, maintien des zones humides, **patrimoniales** : paysagères, architecturales, culturelles... , **récréatives** : chasse et pêche, randonnées, VTT...), **impliquant de nouveaux acteurs** (notamment rôle accru des collectivités locales).

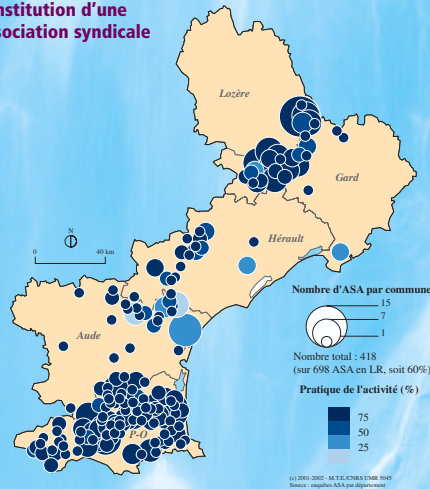


Un entretien entièrement pris en charge par l'agriculture dans le cadre d'une gestion démocratique.  
Photo Thierry Ruf.



Des usages nombreux, souvent source de conflits. Petite Camargue gardoise.  
Photo Anne Honegger.

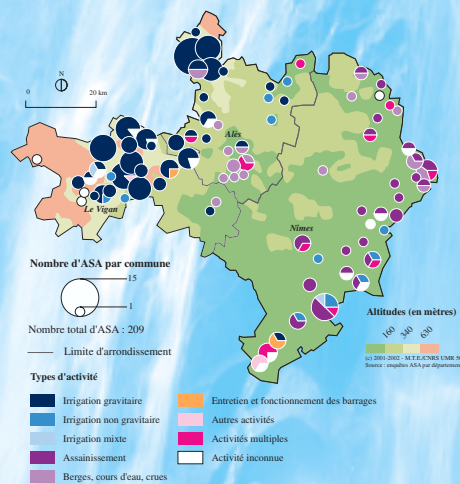
### 1 - L'hydraulique agricole, premier motif de constitution d'une association syndicale



### Les leçons d'un inventaire

Un inventaire des Associations Syndicales a conduit à la constitution d'une base de données régionale des quelques 700 ASA présentes en Languedoc-Roussillon (soit plus du tiers des ASA existantes à l'échelle nationale) regroupant une dizaine de milliers d'adhérents et représentant plusieurs dizaines de milliers d'hectares. Une analyse statistique et cartographique de ces données aux échelles régionale et départementale a été réalisée. Au-delà de leur recensement, des enquêtes et des entretiens ont été conduits afin de mieux connaître leurs particularités et les conditions de leur fonctionnement économique et financier.

### 2- Les activités des ASA dans le département du Gard



À l'échelle régionale, le Roussillon est l'exemple le plus vivant de cette irrigation traditionnelle de montagne.  
Photo Thierry Ruf.

### Vers un tournant des modalités de gestion face à un patrimoine en danger ?

Paradoxalement alors que la volonté reste, tant au niveau français (loi de 1992) qu'européen (loi cadre de 2000), le maintien d'une gestion décentralisée reposant sur une large concertation, à l'échelle du bassin versant, les ASA connaissent des difficultés à s'adapter à l'évolution à long terme des usages et fonctions de l'eau. Les principales concernent :

- le financement de ces structures confrontées au passage d'une gestion unifonctionnelle à une gestion multifonctionnelle du patrimoine hydraulique,
- les blocages liés à un statut juridique et administratif ancien et complexe,
- le renouvellement des cadres-bénévoles des associations,
- le manque d'entretien d'un grand nombre de canaux.

Ceci pose de façon cruciale la question du maintien du système collectif de gestion d'ouvrages utilisés par les communautés paysannes depuis l'origine des aménagements. Mais dans cette perspective, comment en particulier mettre en place de nouveaux types de financements, avec quels acteurs et selon quelles procédures ?

Ce travail s'inscrit dans un programme pluridisciplinaire de recherche initié par l'UMR 5045 du CNRS, coordonné par Anne Honegger. Il bénéficie de financements conjoints du Conseil régional Languedoc-Roussillon, de la DIREN Languedoc-Roussillon et du CNRS. La liste des publications sur ce projet est sur le site <http://alor.univ-montp3.fr/MTE>

**Anne Honegger** – Géographe, **Daniel Puech** – Économiste, Chargés de recherche au CNRS.  
Laboratoire **Mutations des Territoires en Europe** CNRS - UMR 5045  
Université Paul Valéry - Route de Mende - 34 199 Montpellier cedex 5  
Tél. : 04 67 14 24 43 - Fax : 04 67 14 25 22  
honegger@club-internet.fr — daniel.puech@univ-montp3.fr